

Mission d'appui technique du bassin Artois Picardie

– 17 février 2015 –

Projet de compte-rendu

M. David (SGAR-adjoint Nord Pas-de-Calais) préside la première réunion de la mission d'appui technique du bassin Artois-Picardie et présente les excuses de M. le Préfet Coordonnateur du bassin Artois-Picardie.

- Présentation de la réforme de la compétence GEMAPI (D. Torrin – DREAL Nord Pas-de-Calais)
- Etat des lieux de la connaissance : cartographie des structures exerçant actuellement tout ou partie de la compétence GEMAPI (P. Lalart - DDTM 59 ; B. Mathon – DDTM62)

Échanges des participants sur l'important travail à réaliser concernant l'état des lieux et la façon de le partager et le présenter : nécessité de le présenter sous une forme opérationnelle avec une partie cartographique prépondérante. Dans le même ordre d'idée, nécessité de diffuser des éléments de langage communs aux collectivités.

Echanges relatifs à la bonne vision d'échelle pour la coordination et la maîtrise d'ouvrage. La mission d'appui technique de bassin doit proposer une vision stratégique basée sur une approche de bassins versants. Le défi de la mise en œuvre de la GEMAPI ne doit pas se solder en une cartographie constituée de petits EPTB/EPAGE.

Besoin d'associer aux réflexions les « acteurs d'aujourd'hui » avant de diffuser une vision prospective du terrain. Il faut se donner les moyens de réfléchir ensemble pour trouver la bonne échelle de coordination et de maîtrise d'ouvrage. Les syndicats mixtes se sont créés grâce à des volontés locales, sans forcément de lien avec les périmètres des EPCI-FP.

=> Une proposition de vision de structuration du territoire du bassin Artois Picardie en termes de coordination et maîtrise d'ouvrage sera faite lors de la prochaine séance de la mission d'appui.

Échanges sur la nécessité de développer la pédagogie autour de la solidarité amont-aval. L'Etat souligne l'orientation prise à travers notamment le projet de Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) et de Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDGAE) du bassin Artois Picardie. Il s'agit de continuer à faire évoluer les esprits sur ce préalable indispensable à la bonne mise en œuvre de la GEMAPI.

Des remarques sont réalisées concernant le graphique de répartition de la taxe GEMAPI (aucune proportion dans le graphique qui risquerait d'alarmer les citoyens) => l'échelle graphique sera révisée.

Il est rappelé que des réunions locales (à l'échelle des arrondissements) sont en cours de réalisation dans le Nord sous le pilotage des sous-préfets. Une première réunion s'est déroulée à Lille le 19 février, une seconde est programmée le 17 mars 2015 sur Valenciennes.

Il est souligné la difficulté de communication sur ce sujet de la taxe GEMAPI qui se télescope avec d'autres réformes comme celle de la valeur locative.

Les membres de la mission d'appui confirment :

- le besoin d'une vision stratégique sur l'organisation de la gouvernance
- la nécessité de présenter la GEMAPI aux territoires par des réunions locales
- le besoin de connaître sur les territoires la cartographie des structures en place exerçant tout ou partie de la compétence GEMAPI
- la nécessité de travailler au niveau du bassin avec les grands acteurs en présence (porteurs de PAPI ...)